Département des Côtes d'Armor Arrondissement de LANNION

République Française **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS** du CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉGUIER

MAIRIE de TRÉGUIER

SÉANCE du 10 juillet 2023 à 19h00

Etaient Présents: M. G. ARHANT, Maire,

Membres en exercice: 19 Membres présents : 17 Procurations:

M.P. BODIN, A. LE DANTEC, P. TOULARASTEL, adjoints, M. EVEN, O. GUEGUEN, P. MACE, M.Y MADEC, G. PLAPOUS, R. ROLLAND, S. CATHOU, F. VOISIN, C. LE

MARLEC, M.P. COHAS, Y. REVAULT D'ALLONNES, E. LE CARVENNEC, K. LE ROUX, P.RENAULT, conseillers

N° DEL 46/2023

Absents excusés :

F. SIMON proc à G. ARHANT P. RENAULT proc à M.P. BODIN

Date d'envoi de convocations : 05 juillet 2023

Secrétaire de séance : F. VOISIN

46/2023 - Signature convention « classe orchestre »

2

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération en date du 31 janvier 2022 il avait été décidé de signer une convention entre la ville, la direction académique et Lannion Trégor Communauté relative à la création d'une classe orchestre à l'école Anatole Le Braz. Ce dispositif a été une véritable opportunité de découvrir la pratique musicale pour de nombreux jeunes qui y ont difficilement accès.

Dans sa séance du 21/06/2023, les membres de la commission EPI ont validé la reconduction de la convention classe orchestre pour deux années scolaires (du 01/09/23 au 15/07/25).

Exercice 2023	Nombre d'heures hebdo d'enseignement	Nombre de semaines d'enseignement	Budget*
Septembre à décembre 2023 Pour 2 classes (CM1 et CM2)	8h	12	4986,24€

Exercice 2024	Nombre d'heures hebdo d'enseignement	Nombre de semaines d'enseignement	Budget*
Septembre à Décembre 2024 Pour 2 classes (CM1 et CM2)	8h	12	4986,24€
Janvier à juin 2024 Pour 2 classes (CM1 et CM2)	8h	21	8725,92€
Total année scolaire		33	13 712,16€

Il est donc proposé de reconduire ce projet pour la période du 01 septembre 2023 au 15 juillet 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Mr Le Maire à signer la convention

Pour extrait conforme au registre

Guirec ARHANT

Le secrétaire de séance

F. VOISIN

Le Maire,

Rendu exécutoire par transmission en Préfecture de Saint-Brieuc et affichage en mairie, le 12/07/2023

Le Maire,

Guirec ARHANT